



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2020-026

PUBLIÉ LE 22 JANVIER 2020

# Sommaire

## **Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret**

R24-2020-01-21-001 - Arrêté : portant modification de la composition nominative de la section régionale interministérielle d'action sociale de la région Centre-Val de Loire (SRIAS) (4 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2020-01-21-001

Arrêté : portant modification de la composition nominative  
de la section régionale interministérielle d'action sociale de  
la région Centre-Val de Loire (SRIAS)

**ARRÊTÉ**

**portant modification de la composition nominative de la section régionale  
interministérielle  
d'action sociale de la région Centre-Val de Loire  
(SRIAS)**

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,  
Préfet du Loiret,  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, alinéa 2, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 5, 7 et 8 ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 nommant M. Pierre POUËSSEL préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, à compter du 26 août 2019 ;

Vu les désignations formulées par les administrations et les organisations syndicales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19.084 du 20 mai 2019 portant nomination du président de la section régionale interministérielle d'action sociale de la région Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19.245 du 22 novembre 2019 portant modification de la composition nominative de la section régionale interministérielle d'action sociale de la région Centre-Val de Loire ;

SUR proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'arrêté n°19.245 du 22 novembre 2019 portant modification de la composition nominative de la section régionale interministérielle d'action sociale de la région Centre-Val de Loire est modifié comme suit :

- \* **Le Président**, M. Thierry TAMÉ, élu par le collège des représentants du personnel
- \* **Collège des représentants des services déconcentrés de l'administration, en charge de la mise en œuvre d'une politique ministérielle d'action sociale (12 membres)** :

***- Services du ministère de l'intérieur :***

Titulaire : Mme Béatrice TANGUY, cheffe du bureau des ressources humaines, de la formation et de l'action sociale, et du service départemental d'action sociale de la préfecture de l'Eure-et-Loir

Suppléante : Mme Dominique BEAUX, collaboratrice du chef du service départemental d'action sociale à la préfecture du Loiret

***- Directions départementales interministérielles :***

Titulaire : Mme Anaïs BORDAIS, secrétaire générale de la direction départementale de la protection des populations du Loiret

Suppléante : Mme Geneviève FAYE, secrétaire générale de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre

Titulaire : Mme Édith ROCCA, secrétaire générale de la direction départementale des territoires du Loiret

Suppléant : M. Jean-Luc MONFORT, adjoint du secrétaire général de la direction départementale des territoires du Loiret

***- Services du ministère de la justice :***

Titulaire : M. Jean-Yves RASETTI, chef du département des ressources humaines et de l'action sociale, antenne de Dijon

Suppléante : Mme Isabelle LARBAIN, adjointe au chef du département des ressources humaines et de l'action sociale, antenne de Dijon

***- Services des ministères de l'économie et des finances, et de l'action et des comptes publics :***

Titulaire : Mme Sylvie DENIS, directrice régionale des douanes et des droits indirects

Suppléante : Mme Viviane VENAT, déléguée des services sociaux du Loiret

***- Rectorat :***

Titulaire : Mme Nathalie MARAIS, conseillère technique de service social

Suppléante : Mme Sophie COLLONNIER, chef du bureau de l'action sociale

***- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement :***

Titulaire : Mme Annie SOUTON, conseillère technique de service social

Suppléante : Mme Marinette TIFFAY, chef d'unité au département des ressources humaines, des emplois et des compétences et de l'action sociale

***- Direction régionale des affaires culturelles :***

Titulaire : M. Thibaud DUVERGER, adjoint de la secrétaire générale

Suppléante : Mme Elisabeth DELAHAYE, responsable des ressources humaines

***- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt :***

Titulaire : Mme Sabrina DETRY-HEBBE, gestionnaire de proximité au bureau des ressources humaines

Suppléante : Mme Florence BELLENGER, adjointe de la secrétaire générale

**- Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale :**

Titulaire : Mme Marie-Christine MABROUKI, secrétaire générale adjointe

Suppléant : M. Laurent SKVARIL, responsable du département développement des ressources humaines

**- Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi :**

Titulaire : Mme Mathilde NASTORG, assistante sociale

Suppléante : Mme Naïma HOUITAR ASSAOU, responsable ressources humaines et formation

**- Services du ministère des armées :**

Titulaire : Mme Aurore BERGE, conseillère technique de service social, Orléans

Suppléante : Mme Valérie FEDELICH, conseillère technique de service social, Tours

**\* Collège des représentants du personnel, membres des organisations syndicales de fonctionnaires, représentées au comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État (13 membres)**

**- Force ouvrière :**

Titulaires : M. Thierry PAIN

M. Pascal SABOURAULT

Mme Marie-Noëlle BLERON

Suppléants : Mme Stéphanie CLEMENT

M. Mickaël PETIT

M. Julien GIRAUDIER

**- Fédération syndicale unitaire :**

Titulaires : Mme Marie MONBAILLY

Mme Virginie TALOIS

Suppléants : M. Raphaël TRIPON

Mme Sonia NOZIERE

**- Union nationale des syndicats autonomes :**

Titulaires : Mme Christelle ROUER

M. Thierry ROSIER

Suppléants : M. Alexandre DUPRE

Mme Nathalie FEUILLERAT

**- Confédération française démocratique du travail :**

Titulaires : Mme Christine RUET

M. Xavier FLEURY

Suppléants : Mme Viviane BORGHMANS

M. Didier SATAR

**- Confédération générale du travail :**

Titulaires : Mme Claire BESSEIGE

M. Patrice LONGE

Suppléants : Mme Stéphanie DESTERNES

M. Michaël FORICHON

**- Union syndicale Solidaires :**

Titulaire: Mme Caroline GERBAIX

Suppléant: M. Richard PELLUCHON

**- Confédération générale des cadres :**

Titulaire: M. Thierry BRICQUEBEC

Suppléante: Mme Nadège CARZANA LE BIHAN

**Article 2 :** Sont désignées en qualité de membres associés de la section régionale interministérielle d'action sociale sans voix délibérative :

- Mme Sabine HUSS, directrice de la plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines,
- Mme Alexandra MESSANT, conseillère action sociale et environnement professionnel de la plateforme susvisée.

**Article 3 :** Le mandat des membres titulaires et suppléants de la section régionale interministérielle d'action sociale prend fin en cas de changement d'affectation. Un nouveau membre est alors proposé en remplacement. Sa nomination intervient par arrêté modificatif.

**Article 4 :** La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et des préfectures de chacun des départements de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 21 janvier 2020  
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,  
pour le Préfet et par délégation,  
la secrétaire générale pour les affaires régionales  
Signé : Édith CHATELAIS

Arrêté n° 20.007 enregistré le 21 janvier 2020

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire  
Secrétariat général pour les affaires régionales

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un recours hiérarchique, adressé : au(x) ministre(s) concerné(s) ;

- un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif

28, rue de la Bretonnerie

45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télécours accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.